

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2916

AMENDEMENT

présenté par

M. Giletti, Mme Bordes, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeiffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	50 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le domaine des SIC, incluant les spécialités du numérique, du cyber, de l'intelligence artificielle, du commandement et du contrôle aérien, constitue aujourd'hui un secteur en forte tension. L'Armée de l'Air et de l'Espace connaît un déficit structurel d'effectifs par rapport à ses besoins opérationnels, déficit qui tend à s'accroître avec l'évolution rapide des technologies et des menaces.

Les difficultés de recrutement et de fidélisation tiennent en partie à l'absence de dispositifs indemnitaires attractifs adaptés à ces métiers hautement concurrentiels. Dans le secteur civil, les ingénieurs et techniciens en systèmes d'information bénéficient de grilles salariales et de primes spécifiques, alors que les personnels militaires et civils de la défense, notamment dans les SIC, ne disposent pas encore de mesures équivalentes.

Cette situation conduit à une érosion progressive des viviers de compétences, malgré les efforts constants de l'AAE pour former et générer en interne ses spécialistes dans ses écoles.

Ne pas tenir compte de cette urgence pourrait conduire la France à affaiblir la résilience numérique de la chaîne de commandement aérienne et spatiale et ralentir la montée en puissance des nouveaux systèmes d'information interarmées, pourtant essentiels à la manœuvre aérospatiale et à la cyberdéfense.

La mobilisation opérationnelle intense des aviateurs spécialisés dans ces domaines peut d'ailleurs illustrée par l'exemple suivant : lors des émeutes en Nouvelle-Calédonie, 114 aviateurs, parmi lesquels des spécialistes SIC, ont été déployés pour assurer la coordination, le commandement et la lutte anti-drone sur plus de 17 000 km. Cet exemple montre combien les compétences SIC sont aujourd'hui indispensables à la réactivité et à la souveraineté de l'AAE.

Le présent amendement prévoit d'abonder en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, à hauteur de 50 000 000 euros l'action 4 « Préparation des forces aériennes » du programme 178 « Préparation et emploi des forces » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, la sous-action 9.62 « Frapper à distance – SCAF » de l'action 9 « Engagement et combat » du programme 146 « Équipement des forces ».